



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009

RENOUVELLEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR 2010

En juin 2008, le Conseil Municipal a sollicité l'Agence de l'Eau pour 3 demandes de subventions :

- 243 420€ pour la construction d'une nouvelle station
- 40 677€ pour la construction du réseau de transfert vers la nouvelle station d'épuration
- 12 832.50€ pour la construction du réseau du Puits Rouillon.

L'Agence de l'Eau n'a pas retenu les projets pour le programme 2009, il est donc décidé de re-solliciter ces subventions pour le programme 2010.

ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL A UN PROPRIETAIRE PRIVE

Le Conseil Municipal a donné son accord pour procéder au déclassement d'une voie communale qui dessert la parcelle cadastrée ZC 213 pour une superficie de 110m² environ. Les frais de géomètre, d'acte notarié et de commissaire

enquêteur seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE DES PARCELLES ZM 44 ET ZT 24

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente de parcelles à deux administrés :

- parcelle ZM 44 d'une superficie de 1 367m², située en zone agricole. Vendue 0.15€ du m²
- parcelle ZT 24, d'une superficie de 5 764 m². Vendue 3€ le m².

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de vente.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX 3^{ème} et 4^{ème} TRANCHES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 45 000 € auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère pour l'enfouissement des réseaux dans le Centre Bourg. Il restera à la charge de la Commune 87 954.28€ soit 28.5% sur les 309 405.88€ de l'ensemble des travaux.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON

La Communauté de Communes Loire Layon possède la compétence « Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » depuis le 1^{er} janvier 2007. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de 3 adjoints techniques à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2011. Il est prévu le remboursement à la Commune de la rémunération de ces agents. De plus, il est précisé que ces agents ne seront pas affectés à d'autres communes adhérentes de la Communauté de Communes.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de deux agents communaux à la bibliothèque et au secrétariat de mairie.

SECTEUR DES PIERRES FRITES : CHOIX DE L'AMENAGEUR

Suite à la proposition de la commission constituée spécialement pour le choix de l'aménageur du secteur des Pierres Frites, le Conseil Municipal a retenu la SODEMEL comme aménageur.

MODIFICATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT PLACE DELCAMBRE

Il a été décidé de diminuer le loyer de l'appartement situé 1 place Delcambre à 350€. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail du prochain locataire.

QUESTIONS DIVERSES

Incendie à l'école Ste Marie

Suite à l'incendie de deux classes à l'école Sainte Marie, un appel aux dons va être lancé par l'OGEC.

Chemin de la Foirouse

Les étudiants en licence professionnelle de l'aménagement du paysage, qui ont travaillé sur l'aménagement du chemin de la Foirouse présenteront leur projet le **8 juin à la faculté de Lettres d'Angers**.

Déclaration d'Utilité Publique de la station d'épuration

Dans le cadre de la **procédure de DUP de la station d'épuration**, la Préfecture a été interrogée sur le dossier d'enquête parcellaire.

L'emplacement réservé à la station d'épuration se trouve entouré d'une zone dite « d'espace boisé classé ». Cette « protection » interdit toute autre forme d'occupation du sol en rend impossible la réalisation d'un accès à la station d'épuration.

Une mise en compatibilité du PLU sera donc nécessaire pour modifier éventuellement le classement de cette zone en « espace boisé classé ». Le boisement de cette zone n'est cependant pas remis en cause. Cette procédure de mise en compatibilité sera effectuée parallèlement au dossier d'enquête parcellaire et n'aura pas d'impact sur le calendrier des opérations de DUP.

Terrain stabilisé

La commune est toujours en attente de la notification de subvention au titre de la réserve parlementaire pour commencer les travaux de rénovation du terrain stabilisé. (Un accord verbal de 3000€ avait été annoncé par Monsieur Marc GOUA, député de la circonscription)

Bilan ENSO

Monsieur HERVE informe le Conseil qu'un bilan de l'enquête « comment bien vieillir à Denée ? » a été diffusée dans le Denée info du mois de mai.

Forage du stade

Des travaux de forage au stade des Garennes pour l'arrosage du terrain débiteront le 7 mai avec l'entreprise Terre et Habitat.

Projet des locaux du stade

Monsieur ROUSSEL informe le Conseil que les Communes de Rochefort sur Loire et de Mozé sur Louet ont donné leur accord pour mettre en place une convention de partenariat de financement des charges de fonctionnement des locaux ainsi créés.

Communication

Le panneau touristique a été installé par la Communauté de Communes mi-avril au jeu de boules des Jubeaux

Circuit d'interprétation .

Les panneaux du circuit d'interprétation seront fixés prochainement dans le Bourg .

Sécurisation du Bourg

Monsieur ANGLADE informe le Conseil que dans le cadre d'opérations de comptage des véhicules, des compteurs ont été installés aux entrées du Bourg, pendant 15 jours.

Animation jeunesse

Monsieur LECLAIR rend compte des activités de l'animation jeunesse pendant les vacances scolaires d'avril. Il précise que la fréquentation a légèrement baissée. L'inauguration de la fresque réalisée par les jeunes du foyer aura lieu le 13 mai à 20h.

Restaurant scolaire

Madame CHEVALIER informe le Conseil Municipal qu'à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription au restaurant scolaire pour les élèves de l'école publique seront modifiées.